

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/181 du 19 Février 1982
/NTPS.DGTFP.DFP.2103.4

portant reclassement et nomination
de Madame EWANI née KOLELA Geneviève,
Institutrice de 2^e échelon des Cadres
de la catégorie B, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)./.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

/ i s a s :

- (/U la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/U la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8.7.79;
(/U la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/U l'arrêté n° 2087/FP. du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/U le décret 62-130 du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;
(/U le décret 62-195/FP. du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la Répu-
blique Populaire du Congo;
(/U le décret 62-197/FP. du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;
(/U le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A 1;
(/U le décret 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
Cadres de l'Enseignement;
(/U le décret 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérar-
chique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des Cadres de l'Ensei-
gnement;
(/U le décret 67-50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carriè-
re et reclassements;
(/U le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-195/FP. du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/U le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/U le décret 80-630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat;
(/U le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/U le décret 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement;
(/U l'arrêté n° 5320/MEM.DPAA du 30.8.81 portant promotion
des Instituteurs et Institutrices des cadres des Services Sociaux
(Enseignement) au titre de l'année 1978;
(/U l'arrêté n° 6343/MJT.DGTFP.DFP. du 13.12.79 autorisant
Madame EWANI Geneviève, Institutrice de 1^{er} échelon à suivre un
stage de formation en France;
(U la demande de l'intéressée en date du 5.8.81,
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 84-165 du 22.5.64 susvisé, Madame EWANI née KOLELA Geneviève, Institutrice de 2^e échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat de Fin de Stage d'Inspectrice des Ecoles Maternelles délivré par l'Ecole Normale Supérieure de Saint Cloud (FRANCE) est ~~re~~classée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Inspectrice des Ecoles Maternelles de 1^{er} échelon, indice 830 ACC = NEANT

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 14.10.82, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 18 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA - OBA, -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA, -


Colonel Lotie SYLVAIN - GOMA, -

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU, -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP.	3
DB.	3
DCF.	3
MEN	3
DPAA	2
Dossier	3
Intéressée	1
SGCM/BC	2

